

**Divison des écoles**  
Arrêté n° 2021-411

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires, ensemble

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat et notamment l'article 58 ;

VU le décret n° 90-680 modifié du 1er août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles,

VU le décret n° 2012-16 du 05 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

- A R R E T E -

**ARTICLE PREMIER :**

Les professeurs des écoles du département des Hautes-Alpes dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement à la CLASSE EXCEPTIONNELLE des professeurs des écoles établi au titre de l'année 2021/2022 et promu dans le grade à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021

**LISTE PRINCIPALE**

ASTIGARRAGA Anne	Ecole primaire Puymaure GAP
BARGIN Karyn	Ecole élémentaire CHORGES
BOUTIN Yveline	Ecole maternelle Ste Catherine BRIANCON
CHASTEL Sandrine	Ecole primaire Emilie Carles VEYNES
DESBOIS François	Ecole primaire SAINT CHAFFREY
FERRIERES Céline	Référent handicap IENA-ASH Gap
GIRARDI Magali	Ecole primaire CROTS
GIRAUD Serge	IEN VEYNES
JAFFRES Claire	Ecoles primaire La Meije LA GRAVE-VILLAR D'ARENE
LESBROS Carine	Ecoles primaire AGNIERES LE DEVOLUY
MARTINET Anne-Marie	Ecole primaire L'église L'ARGENTIERE LA BESSEE
MASCHIO Chistel	IEN EINA-ASH
MASSOT Carole	Ecole primaire Bellevue GAP
PAULEAU Rémi	IME Jean Cluzel SAVINES LE LAC
PECHON Nathalie	Ecole primaire Emilie Carles VEYNES
SIMON Aurélie	PSY-EN Ecole primaire Porte Colombe GAP
STRBA Barbara	IEN GAP-EMBRUN
VIVIER Christophe	Ecole primaire St FIRMIN EN VALGODEMARD
WESTEEL Nathalie	Ecoles primaire TALLARD

**ARTICLE DEUX :**

Le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GAP, le 30 août 2021

Pour le recteur et par délégation,  
L'inspectrice d'academie, directrice  
des services départementaux  
de l'éducation nationale

signé

Catherine ALBARIC-DELPECH